

Appel à projets

aides à l'investissement

2026

Dates de campagne du 15 janvier 2026 au 27 février 2026



caf.fr



Présentation générale

Antonia GAROT, chargée de conseil et développement

Lucile FERRAND, responsable aides financières collectives

Aymeric SERAZIN, chargé de conseil et développement transition écologique

Gestion du tchat

Nadège DURAND-MICHAUD, chargée de conseil et développement

Juliette MOIROUX, gestionnaire conseil aides financières collectives



Nous vous invitons à **couper vos micros et vos caméras** (le support sera diffusé sur la page locale caf.fr)



Réagissez ou posez vos questions via le **tchat**.



Levez la main pour intervenir oralement.



Vous n'entendez pas l'animateur ? C'est normal, nous attendons que tout le monde soit connecté avant de commencer la présentation.



Le **diaporama** vous sera adressé après le webinaire



Le webinaire est enregistré

Il sera mis à disposition avec le diaporama qui va vous être présenté
ainsi que les liens nécessaires sur les pages locales du Caf.fr

[CAF - Appels à projets](#)

Appel à projets

aides à l'investissement

2026

Dates de campagne du 15 janvier 2026 au 27 février 2026



caf.fr



Ordre du jour

Les financements CAF
en action sociale

L'appel à projets aide à
l'investissement et les
critères d'attribution

Le dépôt des dossiers

Les différentes étapes
après le dépôt de dossier

Rappels et questions



La Caf à vos côtés

Dans une logique d'intervention multiple

- Déployer de façon harmonieuse l'ensemble des politiques portées par la branche Famille, avec une attention particulière aux plans d'action des Conventions Territoriales Globales ;
- S'adapter en permanence aux évolutions et aux mutations de la société (évolution des modèles familiaux et des problématiques familiales, enjeux du numérique, ...) ;
- Prendre en compte, de façon résolue, les réalités et spécificités des territoires (ruralité, politique inclusive handicap, ...) ;
- Inciter au développement équilibré des services sur le département et améliorer leur qualité ;
- Soutenir les projets qui s'inscrivent dans une démarche de transition écologique.

Plusieurs leviers d'intervention



En fonction des fonds utilisés selon la thématique du projet, les pièces justificatives nécessaires au passage en Commission d’Action Sociale peuvent être différentes.
Elles doivent être transmises à la CAF obligatoirement avant la Commission.
A défaut, le dossier ne peut être présenté aux administrateurs.

La Caf à vos côtés

Animation de la
vie sociale

Accès aux droits et
inclusion numérique

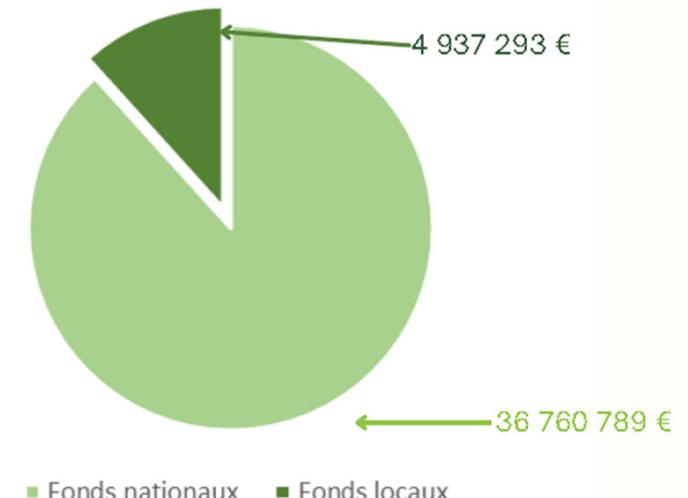
Logement, Handicap et
inclusion



Soutien à la
parentalité

Enfance
jeunesse

Aides financières « Action Sociale » en 2024
41 698 082 euros pour le Département



L' Appel à Projets « Aide à l'Investissement 2026 »

Les objectifs à l'échelle départementale

- Permettre une équité de traitement de l'ensemble des demandes des partenaires ;
- Avoir une visibilité de l'ensemble des demandes reçues ;
- Prioriser les projets au regard des besoins, des plans d'actions CTG, de la transition écologique, ... ;
- Faciliter la planification budgétaire et la gestion des différents fonds sur lesquels les financements peuvent être sollicités ;
- Faciliter les projections des porteurs de projet et permettre un accompagnement par la CAF (de la genèse du projet à sa réalisation) ;

Les étapes de l'appel à projets « aide à l'investissement »

Appel à projet déjà disponible sur caf.fr : [CAF - Appels à projets](#)



Le dépôt d'une demande ne vaut pas attribution de la subvention

Accompagnement par votre Chargé de Conseil et Développement à partir du lancement de l'APP jusqu'à la date butoir de dépôt du dossier

Dépôt du projet complet (avec les pièces justificatives)
(au plus tard le vendredi 27 février 2026)

Etude des dossiers (Mars/Avril 2026)

Passage dans les différentes Commission d'Action Sociale de l'année (Juin, Septembre, Novembre) (dates non arrêtées)

Des critères d'attribution multiples



Tout dossier incomplet ou hors champ de compétence fera l'objet d'un rejet administratif

- Des critères communs à l'ensemble des projets financés
 - Projet qui répond à un besoin repéré sur le territoire ;
 - Projet qui est en lien avec l'un des domaines d'intervention de la Caf ;
 - Projet qui est co-financé obligatoirement (l'autofinancement est considéré comme un co-financement)
 - Projet qui respecte les valeurs de la république et la charte de laïcité;
 - Projet doit être déposé AVANT le début des travaux ou de l'acquisition ;
- Des critères spécifiques liés à la nature du projet
 - Crédit d'équipement, agrandissement de locaux, restructuration, amélioration des conditions d'accueil, acquisition de matériels et d'équipements...
- Des critères spécifiques liés au territoire d'intervention
 - Territoire en FRR ou en QPV, taux de couverture petite enfance...



Le guide des aides aux partenaires

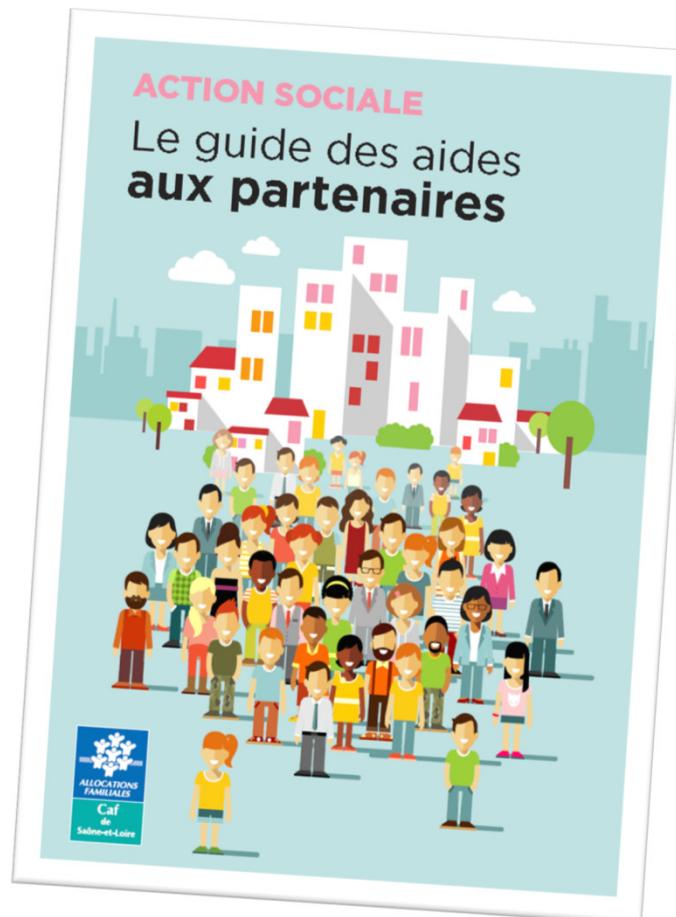
Que contient-il ?

- Les dates clefs d'échanges avec la Caf
- Les différentes aides en matière d'action sociale
- Les conditions générales d'attribution des aides
- Les contacts locaux et départementaux

Où le trouver ?

En ligne sur caf.fr :

[Guide partenaires 2025-07.indd](#)



Par exemple, la CAF peut financer...

- La construction ou l agrandissement d une crèche en mode PSU avec augmentation du nombre de places d accueil ;
- La rénovation d un accueil de loisirs ;
- La restructuration intérieure de locaux ;
- L acquisition de mobilier ou de matériel informatique;
- L acquisition d un véhicule en lien avec les besoins de développement d une structure ;
- ...

Le montant des aides est attribué dans la limite des enveloppes financières disponibles et à hauteur de 80% maximum du coût total du projet.



Transition écologique : penser les projets à long terme

- Dans votre dossier, merci d'apporter une précision : "En quoi votre projet s'inscrit-il dans la transition écologique ?" et « quel en est le surcoût éventuel ?»

La Caf de Saône et Loire souhaite également prioriser les projets intégrant une approche éco-responsable ;

- Quelques exemples:

- Installation d'une pergola bioclimatique
- Végétalisation des cours pour favoriser la biodiversité et réduire les îlots de chaleur
- Acquisition de matériel sans perturbateurs endocriniens pour préserver la santé et l'environnement



Le dépôt du dossier: Nouveauté !



Difficultés lors du dépôt?
action-sociale71@caf71.caf.fr

Les dossiers doivent être déposés via la plateforme « Démarches Numériques » au plus tard
le vendredi 27 février 2026 en suivant les liens diffusés sur Caf.fr
[CAF - Appels à projets](#)

Le dépôt du dossier se fait en trois étapes:

- 1) Si vous ne disposez pas encore de compte, créer votre compte sur la plateforme « Démarches Numériques » en suivant le lien « dossier socle » ;
- 2) Remplir un « dossier socle » pour la transmission de vos données administratives ;
- 3) Remplir le formulaire de demande d'aides à l'investissement en sélectionnant l'appel à projet concerné par la thématique de votre projet.

Chaque formulaire contient un tutoriel pour vous guider sur « Démarches Numériques ».

Le dépôt du dossier: 1^{ère} étape

Créer votre compte sur la plateforme « Démarches Numériques » en suivant le lien « Dossier socle »

The image contains two side-by-side screenshots of a web application interface. Both screenshots feature a header with the logo of the CAF (Caixa d'Assistència Familiar) and the text "CAF 71 - Dossier socle données administratives 2026". Below this, a note states "Temps de remplissage estimé : 61 min (variable selon les options choisies)".

Screenshot 1 (Left): This screenshot shows the initial step of creating an account. It includes a "Commencer la démarche" (Start the process) button, a "Se créer un compte avec FranceConnect" (Create account with FranceConnect) button, and links for "Qu'est-ce que FranceConnect ?" and "Créer un compte demande.numerique.gouv.fr". There is also a "J'ai déjà un compte" (I already have an account) link.

Screenshot 2 (Right): This screenshot shows the "Créer un compte" (Create account) page. It features a "S'identifier avec FranceConnect" (Log in with FranceConnect) button, a "Qu'est-ce que FranceConnect ?" link, and an "OU" (Or) separator. Below this, there is a section titled "Se créer un compte avec une adresse électronique" (Create account with an email address). It includes a note that "Les champs suivis d'un astérisque (*) sont obligatoires." (Fields marked with an asterisk (*) are mandatory). A form field for "Adresse électronique" (Email address) is shown, with an example "adresse@mail.com". Below the form is a note: "Mot de passe" (Password) "Veuillez remplir ce champ." (Please fill this field.) and a "Afficher" (Show) checkbox. A red warning box highlights a required password length: "Le mot de passe doit faire au moins 12 caractères." (The password must be at least 12 characters long.) It provides a tip: "Pour un mot de passe sécurisé, éviter d'utiliser des suites ou des répétitions de mêmes caractères." (For a secure password, avoid using sequences or repetitions of the same characters.) and suggests: "Vous pouvez par exemple choisir une phrase (avec des espaces) que vous retiendrez facilement." (You can for example choose a sentence (with spaces) that you will remember easily.) At the bottom is a "Créer un compte" (Create account) button.

A la suite de cette démarche, un lien vous sera adressé par mail pour la validation de la création de votre compte.

Le dépôt du dossier: 2^{ème} étape



Etape obligatoire

Après la création du compte, un dossier socle doit être complété ;

Dossier dans lequel sera demandé l'ensemble des données administratives du gestionnaire (attestation de vigilance Urssaf, attestation de non-changement, RIB ...) ;

Validité:

- Valable 1 an ;
- Utilisé pour toutes les demandes d'aides financières de l'année (investissement, fonctionnement, Parents71) ;

 Bien conserver le numéro du dossier socle qui sera adressé par mail à la suite de son dépôt ;
Un numéro par gestionnaire.

La constitution de ce dossier est une condition indispensable; sans dossier socle validé, aucune demande d'aide ne peut être déposée.

Le dépôt du dossier: 3^{ème} étape

En fonction de la thématique de votre projet, vous pourrez déposer votre demande d'aide à l'investissement en utilisant l'un des trois liens suivants en fonction de la thématique de votre projet:

- Appel à projet investissement RPE 2026
- Appel à projet investissement 2026 (Hors Eaje, RPE et MAM)
- Appel à projet investissement EAJE et MAM 2026

L'ensemble des liens (dossier socle et appels à projet) sont diffusés à compter de ce jour sur la page locale du site Caf.fr: [CAF - Appels à projets](#)

- Chaque * indique que la réponse est obligatoire
- Enregistrement automatique des informations
- Une messagerie pour permettre les échanges sur le dossier

Le dépôt du dossier: la suite...

Vous recevrez automatiquement à chaque dépôt de dossier un accusé de réception dématérialisé, ainsi qu'à chaque étape de l'étude de votre demande;

(Merci d'adresser un mail au CCD de votre territoire pour l'informer uniquement de votre démarche)

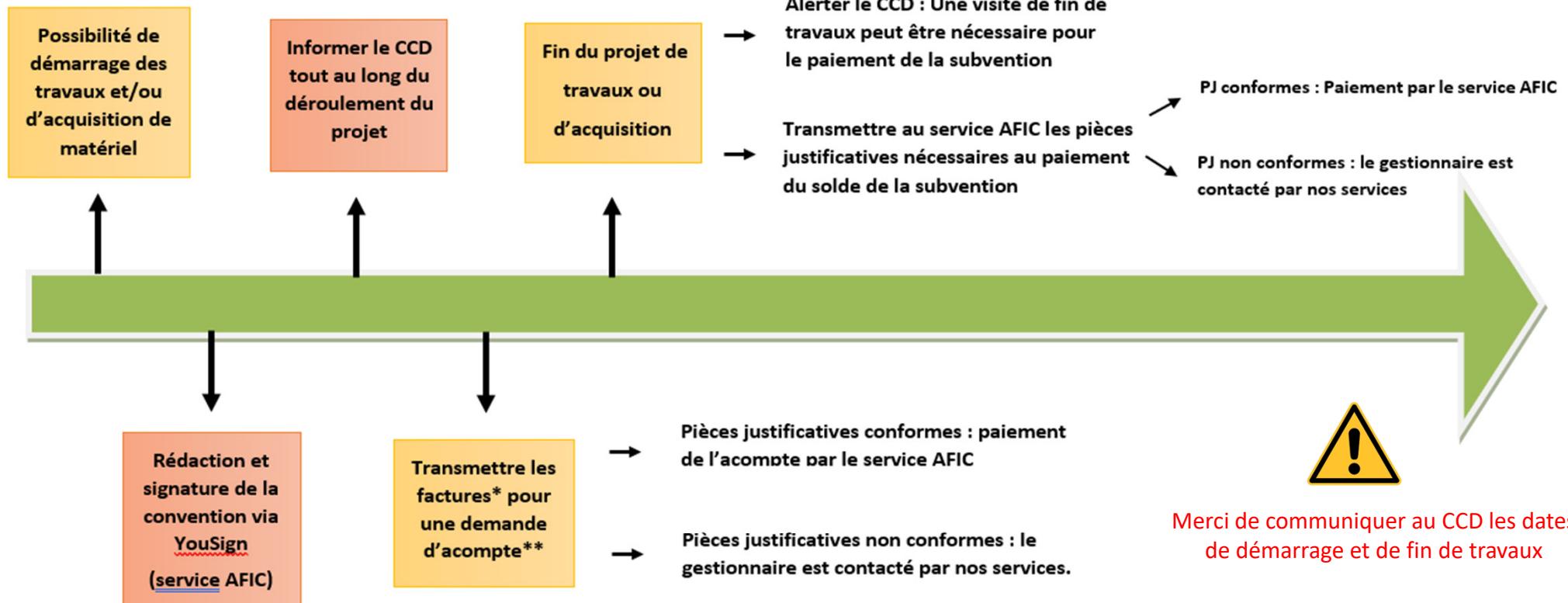
➤ Si le dossier est accepté en Commission d'action sociale:

- Pour les projets dont le financement CAF est inférieur ou égal à 23 000 euros: une notification d'engagement sera adressée au porteur de projet par voie dématérialisée via le site Démarches Numériques ;

- Pour les projets dont le financement CAF est supérieur à 23 000 euros, une notification sera envoyée via Démarches Numériques ET une convention sera adressée au porteur de projet ;

➤ Si le dossier est refusé: une notification sur la messagerie Démarches Numériques ET un courrier circonstancié seront adressés au porteur de projet.

Si le dossier est éligible ...



* ou autres pièce(s) justificative(s) : se référer à l'annexe : PJ nécessaires au versement de l'aide financière présente dans la convention

** demande d'acompte possible en année N ou N+1, N+2...

Quelques rappels

- Fin de l'appel à projet et limite de réception des dossiers : **Vendredi 27 février 2026**;
- Les pièces justificatives nécessaires sont spécifiées à la fin de chaque formulaire. Selon le fonds mobilisé, des pièces complémentaires pourront vous être demandées par le CCD et seront à communiquer le plus rapidement possible **avant le passage en Commission d' Action Sociale** ;
- Votre dossier sera complet à réception de l'ensemble des pièces ;
- L'utilisation du logo Caf et la communication du financement sont à prévoir ;
- Informations à transmettre au CCD concernant les évènements de vie de la structure financée : **un changement de destination du matériel ou des locaux financés peut entraîner des indis** ;
- Montant de la subvention $\geq 1\ 500\text{€}$ pour les collectivités (montant minimum du projet 1800€)
- **Le budget prévisionnel du projet doit être présenté HT pour les collectivités**

Délais de réalisation des travaux



Bien prendre connaissance de chaque convention de financement ou de chaque notification !

Chaque convention ou notification de financement (selon le montant) précise des délais de réalisation du projet et de transmission des pièces obligatoires pour le paiement de la subvention (qui peuvent être différentes des pièces au moment du dépôt du dossier).

➤ Ce sont les documents référence.

Selon la nature du projet et les fonds sollicités, les pièces et les délais d'utilisation de la subvention peuvent être différentes d'une convention à l'autre.

En cas de non-respect des délais indiqués, l'aide financière devient caduque.

La Caf proche de vous sur les territoires

Sept chargés de conseil et de développement, à vos côtés sur les territoires, pour vous accompagner dans vos projets de développement local (conseil, ingénierie, aides financières,...).



Elodie Pistoia
responsable
téléphone : 07 77 79 48 83
email : elodie.pistoia@caf71.caf.fr



Le service Développement des territoires



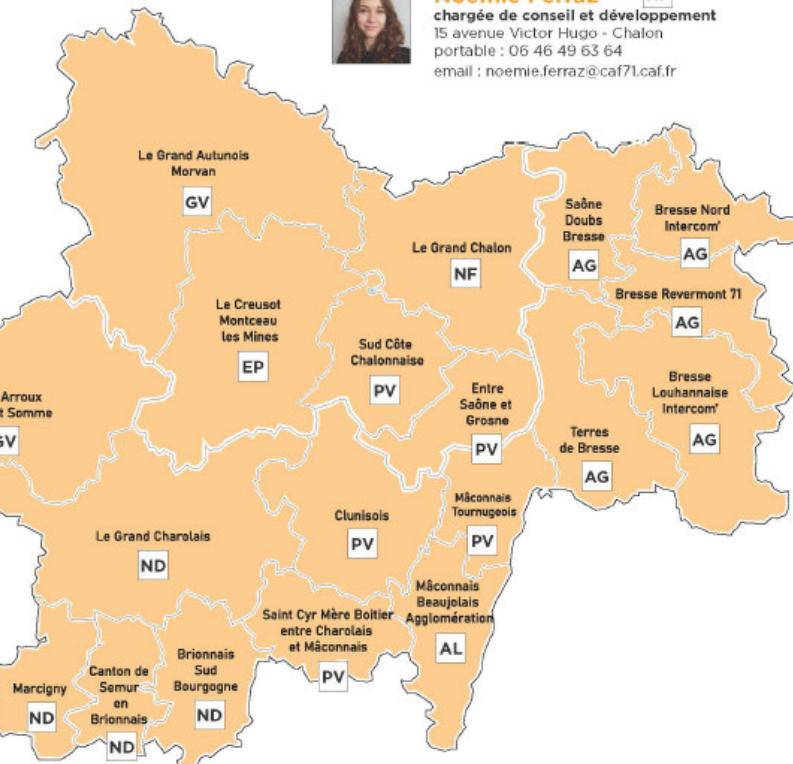
Gwendoline Vial GV
chargé de conseil et développement
référente animation vie sociale et logement
6 avenue de Verdun - Le Creusot
portable : 06 29 44 63 19
email : gwendoline.vial@caf71.caf.fr



Elisabeth Ponsot EP
chargée de conseil et développement
4 rue F. Mitterrand
Montceau-les-Mines
portable : 06 10 82 35 88
email : elisabeth.ponsot@caf71.caf.fr



Nadège Durand-Michaud ND
chargée de conseil et développement
référente CTG
10 rue Maynaud de Bisefranc - Digoin
portable : 06 89 95 66 59
email : nadège.durand-michaud@caf71.caf.fr



à compter du 1/12/2024

Noémie Ferraz NF
chargée de conseil et développement
15 avenue Victor Hugo - Chalon
portable : 06 46 49 63 64
email : noemie.ferraz@caf71.caf.fr



Antonia Garot AG
chargée de conseil et développement
référente handicap
15 avenue Victor Hugo - Chalon
portable : 06 21 82 27 97
email : antonia.garot@caf71.caf.fr



Perrine Vincent PV
chargée de conseil et développement
177 rue de Paris - Mâcon
portable : 06 71 60 41 32
email : perrine.vincent@caf71.caf.fr



Antoine Lachaux AL
chargé de conseil et développement
référent jeunesse
177 rue de Paris - Mâcon
portable : 06 18 27 12 09
email : antoine.lachaux@caf71.caf.fr

Contacts

- Service Développement des territoires
action-sociale-ddt@caf71.caf.fr
- Service Aides Financières Individuelles et Collectives :
action-sociale-AFC@caf71.caf.fr



Vos questions ?



Merci de votre attention !